



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2022**

Date de convocation : 24 juin 2022

Date d'affichage : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE (en visioconférence), M. Serge BLIN (en visioconférence), Mme Françoise BALTHAZARD, Mme Sophie CAMPISCIANO, Adjoints au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Sandrine MOURET, M. Pascal AMBROISE, Mme Martine MONTARON (en visioconférence), conseillers municipaux,

Absents : /

Pouvoirs : M. Claude PREVOST pouvoir à M. Zaïme ALI-BELHADJ  
Secrétaire de séance : Mme Sandrine MOURET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 1

**OBJET : TRAVAUX DE REFECTION D'UN CHEMIN PIETONNIER**

**Rapporteur : Serge BLIN**

**Présentation :**

La Commune souhaite procéder à la réfection d'un chemin piétonnier devant les terrains de tennis Ce chemin piétonnier n'a pas été refait depuis 1985. La Commune ne disposant pas en interne des moyens nécessaires à la réalisation de ces travaux, il convient de faire appel à une entreprise spécialisée équipée.

Une consultation de mise en concurrence conforme aux règles de la commande publique, a été effectuée et des devis ont été demandés, d'une part à Eiffage, bailleur de la CPS pour ce type de travaux, et d'autre part à la société Les Paveurs de Montrouge. Ces deux sociétés sont déjà intervenues sur nos chemins communaux pour des travaux similaires de façon probante ces dernières années. Le devis Les Paveurs de Montrouge est significativement inférieur :

- Allée des Tennis : 10 633,22€ HT contre 18 430,93€ HT pour Eiffage

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif  
délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20220630-2022-06-28-04-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Ces devis ont été examinés lors de la Commission Travaux du 23 mai 2022.

Après échanges et discussion, la Commission Marchés Publics réunie le 13 juin recommande au Conseil Municipal, à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise Les Paveurs de Montrouge.

**Délibération :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2014/32 en date du 14 mai 2014 donnant délégation au Maire,

**VU** l'avis de la commission des Marchés Publics du 13 juin 2022

**VU** le bureau municipal du 21 juin 2022,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la réfection du chemin piétonnier,

**CONSIDERANT** les offres reçues des sociétés Eiffage et Paveurs de Montrouge,

Après avoir écouté l'exposé présenté par Monsieur Serge BLIN, rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de confier la mission de réfection des allées piétonnières ci-dessus décrites à l'entreprise Les Paveurs de Montrouge sise 25 rue de Verdun FRANCE – 94816 à VILLEJUIF, pour un montant global de 10 633,22 € HT, soit 12 633,86 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché public correspondant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**DIT** que cette dépense est inscrite au budget investissement 2022.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,

Le 28 juin 2022

Le Maire

**Pierre-Alexandre MOURET**



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.*

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif  
délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20220630-2022-06-28-04-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

13/06/2022

## **Compte rendu de la réunion de la Commission Marchés Publics, qui s'est tenue le 13 juin 2022 à 20h30 heures, à la mairie.**

### **Présents :**

- Membres de la Commission : B. Julienne, S. Blin, R. Jeannot.

### **Les projets d'investissement suivants ont été examinés lors de cette réunion :**

- Travaux de confortation du pilier de soutènement et traitement des fissures de la façade sud de la salle de spectacle de la Ferme de la Commanderie,
- Réfection du chemin longeant le tennis, du côté mairie, et du chemin dit « coulée verte », longeant le quartier du Champ du Héron,
- Piste circulaire de l'école maternelle,
- Vélo collectif à assistance électrique.

### **A) Pignon et façade Sud de la salle de spectacle :**

- Nette dégradation constatée dès la fin de 2020 de l'état du pilier de soutènement et de la façade sud,
- Compte tenu de la nature historique et des caractéristiques du bâtiment concerné, une mission de Diagnostic architectural a été confiée, à l'automne 2021 au cabinet d'architecte La Villa AIP (M Pouyes, Architecte du Patrimoine) (Cf. PJ1, rapport de septembre 2021),
- A la suite de ce rapport, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au même cabinet afin de préparer puis de lancer un appel d'offre, en mars 2022, (Cf. PJ2). Par rapport au Diagnostic ci-dessus il n'a été retenu que la tranche ferme. Cependant, compte tenu de l'aggravation des fissures sur l'ensemble de la façade, une tranche optionnelle a été ajoutée pour le traitement de ces fissures.
- Deux offres ont été reçues, début avril 2022, dans le formalisme et les délais requis, émanant des sociétés CCR et Roland Bâtiment.
- L'analyse des offres par le cabinet La Villa AIP (Cf. PJ3) montre :
  - o Un chiffrage pour la tranche ferme proche du niveau qu'avait anticipé le Diagnostic (67 980,00€ ht) à 76 019,90€ ht pour CCR et à 72 680 ,00€ ht pour Roland Bâtiment. Pour la tranche optionnelle, les prix sont nettement différents à 38 514,42€ ht pour CCR et 17 330,00€ ht pour Roland Bâtiment,
  - o Une notation significativement meilleure pour le dossier technique de CCR, alors que le détail du dossier de Roland Bâtiment révèle des incohérences.
  - o Au total l'entreprise CCR arrive en tête du classement avec 91,44 points, contre 73,00 points pour Roland Bâtiment.
- Cette analyse a été examinée lors de la Commission Travaux du 23 mai 2022.

**Après échanges et discussion, la Commission, à l'unanimité, recommande au Conseil Municipal, de retenir la proposition de l'entreprise CCR, pour la tranche ferme et la tranche optionnelle, soit un total HT de 114 534,32€ et TTC de 137 441,18€ et d'autoriser le Maire à engager la commande.**

**B) Chemins longeant le tennis et « coulée verte » :**

- Ces chemins, qui n'ont pas été refaits depuis de très nombreuses années, sont dégradés. Il convient de les remettre en état.
- Des devis ont été demandés, d'une part à Eiffage, bailleur de la CPS pour ce type de travaux, et d'autre part à la société Les Paveurs de Montrouge, deux sociétés qui sont déjà intervenues sur nos chemins communaux de façon probante ces dernières années,
- Pour les deux chemins concernés, les devis Les Paveurs de Montrouge sont significativement inférieurs :
  - o Tennis : 10 633,22€ ht contre 18 430,93€ pour Eiffage
  - o Coulée verte : 34 829,05€ ht contre 51 391,59€ ht pour Eiffage
- Ces devis ont été examinés lors de la Commission Travaux du 23 mai 2022.

**Après échanges et discussion, la Commission, à l'unanimité, recommande au Conseil Municipal, de retenir la proposition de l'entreprise Les Paveurs de Montrouge, pour les deux chemins concernés, soit un total HT de 45 462,27€ et TTC de 54 554,72€ et d'autoriser le Maire à engager la commande.**

**C) Piste circulaire de la cour de l'école :**

- Le projet de construire une piste circulaire dans la cour de l'école, décidé de longue date, a été étudié en liaison avec le conseil d'école.
- Différents types de revêtements ont été étudiés et proposés.
  - o Des revêtements de dalles, finalement non retenus pour des raisons de difficulté de mise en place et d'esthétique (Devis MCI à 12 144,00€ ht, Devis Eiffage à 14 854,00€ht),
  - o Un revêtement en enrobé beige (devis Eiffage à 15 057,75€ ht),
  - o Un revêtement en enrobé écologique « Bioklair », adapté aux pistes cyclables, dont le liant est d'origine végétale et qui est moins imperméable qu'un enrobé classique (Devis Eiffage à 15 333,38€ ht).
- Ces devis ont été examinés lors de la Commission Travaux du 23 mai 2022.

**Après échanges et discussion, la Commission, à l'unanimité, recommande au Conseil Municipal, de retenir la proposition de l'entreprise Eiffage, en enrobé écologique « Bioklair », plus respectueux de l'environnement, pour un montant HT de 15 333,38 et TTC de 18 400,00€ et d'autoriser le Maire à engager la commande.**

**D) Vélo collectif à assistance électrique :**

- Un projet de mise en œuvre d'un système participatif de vélo collectif à assistance électrique pour convoyer les enfants fréquentant l'école maternelle de Villiers le Bâcle qui ne prennent pas le car de 16h30, a été développé par des habitants volontaires. Ce projet a été élaboré en coordination avec l'Ahsa, à laquelle la commune mettrait le vélo à disposition, les parents conducteurs adhérant à cette association. Le nombre d'élèves concernés est de l'ordre de 7 à 8 enfants quotidiennement en moyenne.
- Au-delà de cet usage, d'autres utilisations pourraient être envisagées pour des déplacements sur le plateau de Saclay.

- Deux modèles présentant les caractéristiques minimums (7-9 places) ont été étudiés par les promoteurs du projet :

° Le modèle Rosalie, fabriqué en Italie et distribué en France d'un prix unitaire de l'ordre de 12 000€ HT (plus cout de livraison 450 €), avec le niveau d'équipement souhaité.

° Le modèle Bicco, fabriqué aux Pays Bas (sans distributeur en France) d'un prix unitaire de l'ordre de 20 000€ HT (plus cout de livraison xx€), avec le niveau d'équipement souhaité. Un dossier de demande de subvention à été soumis à la Région pour ce modèle.

- L'investissement d'un abri sécurisé est aussi à prendre en considération.

- Après essai des deux modèles et au vu des caractéristiques techniques (Cf. PJ7) les promoteurs du projet privilégient le modèle Bicco, qui a moins d'autonomie, mais est plus léger. La hauteur de ses sièges est mieux adaptée à la taille de jeunes enfants, ses pédales sont à roue libre, ce qui est moins dangereux pour les passagers, et il dispose de vitesses, ce qui permet un pédalage adapté au démarrage et en vitesse soutenue, en particulier.

**La Commission n'a pas pour vocation de se prononcer sur l'opportunité de l'investissement, qui est un choix politique. Ce projet a été l'objet d'une présentation en Bureau le 12 avril et d'un vote indicatif favorable en Bureau le 24 mai.**

**La Commission attire l'attention du Conseil Municipal sur l'écart de prix significatif entre les deux modèles et laisse à l'appréciation de celui-ci le choix du niveau de prix au regard de l'utilisation et des caractéristiques des deux modèles. A noter, que l'octroi de la subvention demandée à la Région n'est pas acquis et que le résultat ne sera connu qu'en fin d'année 2022.**

**Par ailleurs, les conditions d'importation-livraison et de SAV du Bicco, qui ne dispose pas de distributeur en France, devront être examinées en détail.**

B. JULIENNE